



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 mars 2021

Membres présents : 55

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, RAGOBERT Catherine ;

MM. BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BONNIEZ Christophe, BOURGEOIS Martial, BRECHEMIER José, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHENU Matthieu, CITRON Olivier COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, DUVERGER Thibaud, EUVRARD Didier, GAURAT Hervé, GIRARD Jean-Paul, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOUBIE Jean-Paul, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SPIQUEL Sylvain, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André.

Pouvoirs :

Mme Corinne RIVAULT donne pouvoir à M. William RIVIERE.

Mme Aude PILLAVOINE donne pouvoir à M. Alexandre LEOTARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BRETONNET

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 18 février 2021 ;
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2020 ;
- Présentation et vote du Compte administratif 2020 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2021 et du montant de la participation des collectivités membres ;
- LEADER : Validation du Règlement Intérieur du GAL Pithiverais et Gâtinais ;
- LEADER 2021-2027 : positionnement sur une candidature avec le PETR Montargois en Gâtinais ;
- Modifications du Règlement Intérieur et des statuts du PETR ;
- Projet de territoire et convention territoriale ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie tout particulièrement M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, qui, une nouvelle fois, a mis à disposition la salle culturelle.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 18 février 2021

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 18 février concernait principalement le débat et le rapport d'orientations budgétaires 2021 du PETR, la délibération sur le COT EnR et la validation de la stratégie PCAET. En amont, MM. BERNARD et TOUTIN, de la direction régionale de l'INSEE Centre-Val de Loire, commentaient les chiffres clés du PETR.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2020

La Présidente donne lecture du projet de délibération, qui indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice est en excédent de 46 842,43 €. En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est en déficit de 38 344,38 €.

Le total des sections est en excédent de 8 498,05 €.

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 154 088,82 €.

Résultat de l'exercice 2020 : 8 498,05 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 162 586,87 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation et vote du Compte administratif 2020 et affectation des résultats

La Présidente commente les budgets à l'aide des tableaux synthèse distribués dans les pochettes des participants.

En dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 011 « charges à caractère général », les réalisations s'élèvent à 245 676,93 € pour des prévisions de 620 486,26 €. Ces différences s'expliquent principalement par la non-réalisation d'études pour le SAGE.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est en sous-réalisation en 2020 également, 400 569,74 € réalisés contre 438 710 € prévus, car le recrutement d'un référent mobilité n'a pas eu lieu.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » reste plutôt stable ; 37 700 € prévus en 2020 et 28 773,26 € réalisés.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts entre sections » est à 57 748,62 €.

Le budget de fonctionnement 2020 est clôturé à 732 768,55 €, contre des prévisions de 1 157 644,88 €, pour les raisons vues ci-dessus.

En recettes de fonctionnement.

Le chapitre 74 « dotation, subventions » du budget 2020 est clôturé à hauteur de 682 558,43 €, contre des prévisions de 1 135 909 €, en raison d'un avancement moindre des études vues en dépenses.

La Présidente rappelle le nombre important de financeurs (Union Européenne, Etat, Région, EPCI à fiscalité propre (participation des 3 Communautés de communes membres), EPCI sans fiscalité propre, autres collectivités, Agences de l'Eau, et souligne les difficultés grandissantes à suivre et/ou obtenir ces financements.

Pour le SAGE, les 4 Syndicats de rivière (SMORE, SIARJA, SEMEA, SIARCE) participent au financement de la cellule d'animation en lieu et place de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui ne finance plus que les études et la communication.

Pour LEADER, le PETR Gâtinais en Montargois participe pour la moitié du reste à charge de l'animation du programme.

Le chapitre 7588 « autres produits divers de gestion courante » est clôturé à 1,64 €, contre 100 € inscrits en prévision.

Le chapitre 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées » s'élève à 8 541 €.

L'excédent N-1 (chapitre 002) est de 13 094,88 €.

La section de fonctionnement est donc clôturée à 707 519,05 € contre des prévisions à hauteur de 1 157 644,88 €. Ces dépenses étant de 732 768,55 €, l'exercice 2020, en fonctionnement, se clôture avec un déficit de 25 249,50 €, qui sera repris au chapitre 002 du budget 2021.

En dépenses d'investissement.

8 541 € réalisés au chapitre 139 « subventions d'investissement transférées au compte de résultat », comme vu précédemment.

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 6 720,36 € réalisés et 1 000 € inscrits en reste à réaliser, contre 8 100 € inscrits au budget.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », 1 064,83 € réalisés, et 10 000 € inscrits en reste à réaliser, contre 188 347,56 € inscrits. Comme chaque année, le PETR inscrit une somme importante dans ce chapitre, mais ne dépense quasiment rien, dans les faits.

C'est aussi pour cette raison que la demande de transfert vers le fonctionnement a été faite précédemment. Le PETR reste toujours dans l'attente de la réponse des services de l'Etat.

Les dépenses d'investissement sont clôturées à hauteur de 16 326,19 € et 11 000 € inscrits en reste à réaliser, contre des prévisions à hauteur de 204 988,56 €.

En recettes d'investissement.

Le budget 2020 prévoyait des recettes à hauteur de 204 988,56 €. Les réalisations sont de 204 162,56 €, avec un reste à réaliser de 827 €.

Mme BEVIERE cède la parole à M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, et quitte la salle.

M. GUERINET donne lecture du projet de délibération. Ce dernier propose de voter le Compte administratif et d'affecter les résultats, en tenant compte des informations données précédemment.

Investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 326.19 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 63 168.62 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice N-1 est de 140 993.94 €.

Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat d'investissement N-1, est de 187 836.37 €.

Restes à réaliser :

En dépenses : 11 000 €

En recettes : 827 €.

Fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 732 768.55 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 694 424.17 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 est de 13 094.88 €.

Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1, est en déficit de 25 249.50 €.

Il est donc proposé d'adopter le Compte Administratif 2020 et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » : - 25 249.50 €

En recettes d'investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 187 836.37 €

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, la Présidente n'ayant pas pris part au vote.

M. GUERINET donne les résultats des votes à la Présidente, qui a rejoint la salle.

Vote du budget 2021 et du montant de la participation des collectivités membres

Mme BEVIERE commente les chiffres du projet de budget 2021.

En dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 002 « déficit de fonctionnement », reprise du déficit 2020 de 25 249,50 €.

Au chapitre 011 « charges à caractère général », les prévisions s'élèvent à 489 748,44 €. La différence par rapport au budget précédent s'explique par une baisse des besoins en études.

Il est notamment prévu un montant de 40 000 €, si une étude stratégique en maillage de voies douces était confirmée.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est plutôt stable, et s'élève à 416 230 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » prévoit des dépenses à hauteur de 41 600 €.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) s'élèvent à 54 680,56 €.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont proposées à hauteur de 1 029 008,50 €.

En recettes de fonctionnement.

Il est prévu 5 000 € au chapitre 6459 « remboursement de charges de sécurité sociale » pour le congé maternité de Méta FADIGA.

Le chapitre 74 « dotation, subventions » prévoit des dépenses de 1 015 367,50 €, réparties sur de nombreuses lignes, en fonction des différents financeurs mobilisés (Union Européenne, Etat, Région, EPCI à fiscalité propre, EPCI sans fiscalité propre, autres collectivités, Agences de l'Eau).

La participation des 3 Communautés de communes membres sera de 206 368,50 € (petite baisse de la population par rapport à 2020), soit 3,25 €/habitant.

Le chapitre 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées » s'élève à 8 541 €, soit un total de 1 029 008,50 €. La section de fonctionnement est donc en équilibre à 1 029 008,50 €.

En dépenses d'investissement.

La Présidente fait part de la problématique à laquelle le PETR est confronté chaque année, à savoir une section gonflée par les amortissements, et des dépenses très faibles en réalité.

8 541 € sont inscrits au chapitre 139 « subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 4 000 € sont inscrits.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », 244 286,93 € sont inscrits ; mais cela ne correspond pas à des futures dépenses.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 256 827,93 €.

En recettes d'investissement.

Le budget 2021 reprend les excédents 2020 pour 187 836,37 €.

Les « opérations d'ordre de transferts entre sections » s'élèvent à 54 680,56 €. Il s'agit surtout des amortissements du SCoT.

Le chapitre 10 « dotations – fonds divers » prévoit un montant de 13 484 €.

Le chapitre 131 « subventions d'équipements transférables » prévoit une somme de 827 €. Ce montant vient par ailleurs d'être versé.

Les recettes d'investissement s'élèvent donc à 256 827,93 €.

La Présidente donne lecture du projet de délibération, en rappelant que le montant de la participation par habitant reste à 3,25 €/an.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE ne commente pas les graphiques du document mis à disposition des élus. Ces schémas ne font qu'illustrer et reprendre les grandes familles de dépenses et recettes du budget vu à l'instant.

LEADER : Validation du Règlement Intérieur du GAL Pithiverais et Gâtinais

Mme BEVIERE précise que le Règlement Intérieur du GAL Pithiverais et Gâtinais doit être mis à jour, principalement en raison du changement de statuts des 2 structures qui portent le programme LEADER et pour permettre la tenue des réunions du Comité de programmation par visio-conférence, compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le reste du document n'est pas modifié.

La Présidente rappelle le principe du double quorum, puis donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER 2021-2027 : positionnement sur une candidature avec le PETR Montargois en Gâtinais

La Présidente relate le débat qui s'est tenu juste avant en réunion de Bureau, et qui a mis en évidence la qualité du travail réalisé, la complémentarité entre les 2 PETR, et le fait qu'il n'est fait aucune différenciation dans l'étude des dossiers présentés par des porteurs de projets du Pithiverais ou du Montargois.

Le Bureau se dit donc favorable sur le principe de candidater à nouveau auprès des fonds européens, et de le faire à nouveau avec le PETR Montargois en Gâtinais, sauf si le cadre de LEADER à venir était en totale contradiction avec la réalité et les besoins des 2 territoires partenaires.

Les membres du Comité syndical sont à leur tour consultés sur le principe de cette candidature.

M. CITRON souligne la qualité de l'accompagnement de Nathalie COATGLAS.

M. BONNIEZ confirme l'intérêt du programme, tout comme Mme RAGOBERT, pour le projet d'aire de camping-cars à Nibelle.

Le Comité syndical s'accorde à dire que LEADER permet effectivement un accès facilité au fonds européens.

Le PETR Montargois en Gâtinais a déjà validé le principe de la candidature partagée lors de sa réunion de février.

Le Comité syndical affirme sa volonté de candidater au futur programme LEADER 2023-2027 avec le PETR Montargois en Gâtinais.

Mme BEVIERE en profite pour rappeler la tenue de réunions préparatoires à cette candidature, dans le but de définir les priorités des territoires.

22 mars : Yèvre-le-Châtel à 18h,

24 mars : Bellegarde à 15h,

26 mars : Nargis à 10h,

30 mars : Lorris à 18h,

31 mars : Briarres-sur-Essonnes à 15h,

2 avril : Bazoches-les-Gallerandes à 10h,

7 avril : Cepoy à 18h,

8 avril : Courtenay à 10h,

12 avril : Chambon-la-Forêt à 18h,

14 avril : Vimory à 15h,

16 avril : Chatillon-Coligny à 10h,

21 avril : Château-Renard à 18h.

Les inscriptions préalables sont à privilégier, chaque atelier n'ayant qu'un nombre limité de places (20).

Mme BEVIERE rappelle le calendrier prévisionnel des candidatures LEADER.

Echéances avancées par la Région en décembre dernier :

- Appel à manifestation d'intérêt à l'été 2021,
- Ouverture de l'Appel à candidature fin 2021,
- Echanges avec les candidats : 1^{er} semestre 2022 et candidature retenue 2nd semestre 2022.

Ce qui est prévu en Pithiverais & Gâtinais :

- Mars / avril : concertation,
- Juin : forums,
- Entre juillet et septembre : validation des Comités syndicaux et réponse à l'AMI,
- Septembre à décembre : affinage des axes de la stratégie et début d'écriture de la candidature,
- 1^{er} trimestre 2022 : dépôt de la candidature.

Modifications du Règlement Intérieur et des statuts du PETR

La Présidente donne lecture des propositions de modifications pour les statuts.

A l'article 2, il est proposé de mettre en avant que le PETR puisse se porter candidat à des appels à projets ou programmes qui permettent le financement de projets en lien avec le développement local.

L'article 3, ajouté, concerne la notion de projet de territoire, en lien avec le statut de PETR.

Mme BEVIERE précise que le projet de territoire et sa convention territoriale associée sont à anticiper, afin de pouvoir contractualiser avec l'Etat, principalement pour le futur CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique), en cours de préparation.

M. BARRIER souhaite que le projet de territoire soit coordonné avec les projets de territoire des 3 Communautés de communes. Il est ici rappelé que le projet de territoire du PETR est plutôt à considérer comme l'actualisation de la Charte de développement que comme un programme d'actions. La cohérence entre les différents outils sera recherchée.

L'article 6 est modifié selon ce qui avait été décidé lors du Comité syndical d'installation, en septembre dernier, avec la suppression des postes de Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint.

Le reste du document ne contient que des modifications mineures ou des corrections d'auteurs.

La Présidente donne lecture des propositions de modifications pour le Règlement Intérieur.

Le chapitre 4 du titre I est actualisé pour répondre à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, qui précise que les convocations sont désormais à faire par voie dématérialisée, et non plus par voie postale, sauf demande expresse des élus locaux.

Au chapitre 8 du titre I, le quorum pourra être réduit, dans le cas de crise sanitaire par exemple.

Le chapitre 9 précise que les réunions pourront se tenir en dehors du siège social (ce qui est le cas depuis la création du Pays, compte tenu du nombre d'élus participant aux réunions).

Le chapitre 10 prévoit que les réunions puissent se tenir aussi en distanciel, toujours dans le cadre d'urgence sanitaire.

La modification du chapitre 2 du titre II reprend celle vue pour les statuts, en supprimant les postes de Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint.

Comme pour le Règlement Intérieur, le reste du document ne contient que des modifications mineures ou des corrections d'auteurs.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, sous réserve des modifications vues en séance.

Projet de territoire et convention territoriale

Comme cela vient d'être évoqué, le PETR doit élaborer un projet de territoire, au sens d'une Charte de développement. Ce document stratégique et prospectif s'appuie en grande partie sur le SCoT, le PCAET, mais aussi sur les actions structurantes de développement local comme les services à la population, l'environnement, les mobilités, etc.

Il s'articulerait autour de 5 ambitions thématiques et 3 ambitions transversales :

- Ambition n° 1 : S'APPUYER SUR LA TRAME ENVIRONNEMENTALE POUR METTRE EN PLACE UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE ;
- Ambition n° 2 : ENGAGER LE TERRITOIRE DANS SA TRANSITION ENERGETIQUE ;
- Ambition n° 3 : UNE POLITIQUE D'ACCUEIL BASEE SUR LA QUALITE DE VIE ET LES SERVICES ;
- Ambition n° 4 : FACILITER LES DEPLACEMENTS ET DIVERSIFIER LS MOYENS ET MODES DE DEPLACEMENT ;
- Ambition n° 5 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE AMBITIEUSE POUR FAVORISER L'EMPLOI LOCAL ;
- Ambition transversale n°1 : FAVORISER L'ACCESSIBILITE AUX OUTILS DE FINANCEMENT PERMETTANT DE METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION DU TERRITOIRE ;
- Ambition transversale n°2 : ENCOURAGER LES DEMARCHES DE MUTUALISATIONS DES SERVICES ET DES RESSOURCES D'INGENIERIE DU TERRITOIRE ;
- Ambition transversale n°3 : DEVELOPPER LES COOPERATIONS INTERTERRITORIALES ET TRANSNATIONALES, VECTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

Une réunion d'échange spécifique à ce dossier s'est tenue hier avec les 3 Communautés de communes membres. Il s'agira d'affiner ces propositions, de les partager le plus largement possible et de tenir compte, comme évoqué précédemment, des travaux sur les projets de territoire des EPCI, afin de s'assurer de la cohérence entre le niveau PETR et celui des EPCI.

La concertation avec les élus locaux et le Conseil de Développement Territorial est envisagée d'ici l'été.

Affaires diverses

- CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique).

Mme BEVIERE indique qu'en Région Centre-Val de Loire, il y a une volonté de coordination entre le niveau régional et le niveau local. Cependant, il s'agit surtout d'un fléchage de dispositifs financiers existants. Le financement régional passera quasi exclusivement par le CRST.

Pour 2021 et 2022, il s'agira surtout d'un plan de relance, dont les dossiers prioritaires seraient ceux faisant appel au BTP ou relevant de la rénovation énergétique.

Pour les années suivantes, et jusqu'en 2027, il s'agira d'un contrat pouvant se rapprocher, dans la philosophie de gouvernance, du contrat de ruralité.

Les thématiques restent cependant très larges et elles correspondent aux besoins des collectivités locales en terme de développement local.

A terme, ce CRTE se veut intégrateur de dispositifs existants tels que le contrat de ville, la DETR, la DSIL, le dispositif Petites villes de demain, etc.

Une réunion en Préfecture de Région est prévue fin mars.

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale).

Mme BEVIERE fait part des 5 ateliers de concertation organisés sur le sujet à partir de demain.

Le thème des mobilités sera abordé le 19 mars à Pithiviers-le-Vieil.

Le thème des énergies renouvelables sera abordé le 22 mars à Bazoches-les-Gallerandes.

Le thème de l'économie verte et circulaire sera abordé le 24 mars à Chambon-la-Forêt.

Le thème de la rénovation des bâtiments sera abordé le 25 mars à Puisieux.

Et enfin, le thème de l'agriculture sera abordé le 26 mars à Dadonville.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Jean-Luc BRETONNET

Monique BEVIERE